



Lors d'une séance de travail entre le mouvement patronal, les acteurs économiques et le ministre des travaux publics, ce jour avec comme angle central la thématique sur comment éviter des insuffisances dans la maturation des projets, le Gicam propose de créer l'Agence générale de grands travaux.

Ce 27 novembre à Douala, entre le ministre des Travaux publics (Mintp), Emmanuel Nganou Djoumessi, et le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam), son président Célestin Tawamba ce fut le temps de passer en revue le système des marchés publics du Cameroun. « **Qualité insuffisante des études préalables ; manque de rigueur et d'objectivité dans les procédures de passation des marchés ; non-respect des délais de paiement ; accumulation des crédits de TVA ; difficultés de déblocage des avances de démarrage ; non-respect des critères de catégorisation des entreprises en fonction de la taille des travaux ; non pérennisation des marchés ou l'insuffisance des contrats pluriannuels...** », a égrené M. Tawamba.

À travers ces faiblesses, ils laisse transparaître des insuffisances globales de maturation des projets. « **C'est l'occasion de rappeler notre proposition de créer une Agence générale de grands travaux qui rassemblerait les expertises diverses pour conduire la préparation des projets structurants de seconde génération** », a-t-il enchaîné. L'état des lieux dressé par le Gicam rejoint celui du gouvernement qui a dû créer, en octobre dernier, le Comité

technique interministériel d'experts en charge de la maturation des projets dans le secteur public.

Ce Comité siègera désormais pour tous les projets publics, avant leur inscription au budget de l'État. Selon les pouvoirs publics, l'objectif de cette démarche nouvelle est d'éviter des évaluations financières et techniques inappropriées, qui plombent souvent la conduite de nombreux projets au Cameroun. Les conséquences de ces évaluations approximatives sont l'abandon des chantiers, la mauvaise exécution des travaux, la sollicitation des avenants par les entreprises adjudicataires, le renchérissement des coûts des travaux ou encore le prolongement des délais de réalisation des travaux.